

Attestation de contrôle d'un générateur de chaleur

Nature du contrôle

- Contrôle périodique
- Nouveau contrôle après 1^{re} déclaration de non conformité
- Nouveau contrôle après 2^{de} déclaration de non conformité
- Contrôle en vue d'une remise en fonctionnement
- Contrôle après intervention sur la partie combustion
- Ramonage : Oui Non

Combustibles (1 attestation par combustible)

(si multicomcombustible, mentionner les différents combustibles)

- Solide Pellets Bûches Céréales Charbon
- Autre :
- Liquide Gasoil Extra «désoufré» Fuel lourd
- Autre :
- (Fuel léger – Fuel intermédiaire)
- Gazeux G20 G25 Propane Butane Biogaz
- Autre :

Technicien spécialisé en combustibles solides
 Technicien agréé Comb. Liq. GI GII

Nom :

N° d'agrément CL ou CG : 014077100

Nom entreprise : BUE DES CHAUFFES N° Entreprise : 123

Adresse : 5300 GOUTISSE

CP : Localité : Tél : TEL: 0486/184089

Générateur de chaleur

Nb de générateurs dans le local de chauffe : 1

Identification du générateur (si plusieurs) :

Plaque signalétique : Oui Non

Type : B, C : B23 Condensation : Oui Non

Type unit : Oui Non

Année de construction : 2011 N° série :

Marque : unbrachanal Type :

Puissance nominale utile (kW-kCal/h) : 35kw

Local de chauffe – amenée d'air – évacuation des gaz de combustion

Introduction de la demande initiale de permis d'urbanisme du bâtiment contenant le local de chauffe :

- Avant le 29/05/2009 (Respect de la norme ou du code de bonne pratique applicable au moment du placement de l'installation de chauffage central ou auxquelles il a été soumis par la suite)
- Après le 29/05/2009 (Respect, selon les cas, des normes NBN B 61-001, 61-002, 51-003, 51-004, 51-006)

- Conformité de la ventilation du local de chauffe : OUI NON
- Conformité du dispositif d'amenée d'air comburant : OUI NON
- Conformité du dispositif d'évacuation des gaz de combustion : OUI NON
- En cas de non conformité, cause(s) de non conformité et action(s) à entreprendre :

Orifices de mesures (générateurs combustibles liquides et gazeux)

Le générateur est-il dispensé de la présence d'orifices de mesures ? OUI NON

Si réponse = « NON » (orifice obligatoire)

Présent et conforme Présent et non conforme

Absent et techniquement non réalisable

Remarque – Cause de non-conformité :

Informations techniques complémentaires

Si générateur de type B à tirage naturel (atmosphérique) :

Mesure de tirage de la cheminée à Pn : Val. mesurée : 8 Pa ; Val. constructeur :

Informations complémentaires non-obligatoires si comb. liquide : Pression de la pompe (bar) : 12bar

Gicleur : Marque et type : F. luvichis Débit (gal/h) : 0,65 Angle (degré) : 60 SIF

Information complémentaire non-obligatoire si combustible gaz : Débit (m³ ou kg) : 2,48 t/h

Combustibles solides : respect des critères de bon fonctionnement des installations

L'installation n'émet-elle que très brièvement de la fumée ? OUI NON

L'évacuation des gaz s'effectue-t-elle correctement ? OUI NON

→ RÉSULTAT GLOBAL OK non

Déclaration de conformité

L'ensemble générateur de chaleur – local de chauffe – dispositif de ventilation – dispositif d'évacuation des gaz de combustion

En cas de non conformité, causes de non conformité et actions à entreprendre :

Chaleur

Date du contrôle : 23/01/2023

Certifié par



N° attestation :

Demandeur du contrôle propriétaire locataire autre

Nom et prénom du client :

Entreprise (si pertinent) :

Adresse : Rue du Commerce 15 route de Toulon

Tél : Courriel :

Localisation du générateur si différente :

Installation de chauffage central Brûleur

Fluide caloporteur Eau Vapeur b.p. Huile therm. 1 allure Plusieurs allures (nombre:) Modulant Unit Air pulsé (séparable)

Production chaleur Chauffage ECS Prémix Non prémix

Chauffage et ECS Si air pulsé (gaz / combustible liquide / pellets) Marque : Cert Type : ECS Année de construction 2002 N° de série :

Respect des critères de bon fonctionnement des chaudières alimentées en combustibles liquides ou gazeux

On de

Table with 7 columns: Température d'eau (°c), Indice de fumée MAX. (Bacharach), t° gaz combustion MAX. (°C) NETTE, Teneur en CO2 MIN. (%), Teneur, Teneur, Rendement. Includes handwritten notes: 'ORIS CHAUFFEAGE', 'Appareil EUROLEZER STY', 'N° de série 06-45-01437'.

A remplir si brûleur à "plusieurs allures" (*) ou "modulé"

Table with 4 columns for allures (Allure 1, 2, 3, 4) and a 'Comparaison' row with checkboxes for OK/non OK.

Handwritten data: Heure 09:33:21, Date 23/01/2023, O2 5.4 % vol, CO 29 mg/kWh, H2 0 mg/kWh, T gaz 177.9 °C, T amb 20.2 °C, Tdiff 157.8 °C, P / Tirage 8 Pa, CO2 11.2 % vol, Lambda 1.35, Pertes 8.8 %, CO nEf 39 mg/kWh, Eff HI 92.8 %, Eff HS 87.6 %, T nEf 45.8 °C, O2 nEf 8.6 %, T départ --- °C.

→ RÉSULTAT GLOBAL

(*) ATTENTION : Si un brûleur à deux allures ou modulant ne peut être maintenu à la puissance maximale pour permettre la mesure à la (aux) puissance(s) pouvant être maintenue(s).

Le système est conforme aux dispositions de l'AGW du 29/01/2009 : OUI NON

mpes (ECS, ...).

Inspection de la (les) pompe(s) de circulation	
Existe-t-il des indices de dysfonctionnement de la (des) pompe(s) de circulation du circuit de chauffage (p.ex. : bruit anormal) ?	<input type="checkbox"/> OUI ^(c) <input type="checkbox"/> NON
Si oui, préciser :	
Remarques :	

on ou de panne.

		<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON
Réponse = « NON » →	Passer au point C	
Réalisée depuis la date du rapport de diagnostic le plus récent ?		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Réponse = « NON » →	L'installation est déclarée en ordre de diagnostic jusqu'à la prochaine inspection périodique → Sortie du tableau	
Réalisée après le 30 avril 2015 ?		<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Réponse = « NON » →	Passer au point E	
Réponse = « NON » →	Attendre le premier contrôle périodique après ces 2 ans pour réaliser le premier diagnostic. L'installation est déclarée en ordre jusqu'à la prochaine inspection périodique → Sortie du tableau	
Réponse = « NON » →	Effectuer un diagnostic. Dans le cas où le diagnostic ne serait pas faisable, il est toléré de le reporter <u>une seule fois</u> . Il devra alors être réalisé lors du prochain contrôle périodique. Note: un seul rapport est admis → Sortie du tableau	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

et le 22.04.2014

..... et le

Attestation reçue par

M.-Mme :

en qualité de :

Signature du client :

contrôle ou pour toute autre personne, le technicien agréé est tenu de prévenir l'utilisateur et le propriétaire du
ne en recevant une copie, soit s'ils sont absent par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception qui